L'ESCADRE BALBO RALLIERA L'EUROPE PAR LES AÇORES ET LE PORTUGAL

L'escadre aérienne du général Balbo a décidé d'abandonner la route de l'Atlantique-Nord pour rentrer en Italie.

L'« Agence Stefani » publie le communiqué suivant du commandement de l'escadre aérienne :

Le bureau météorologique de l'escadre avait conseillé le départ pour l'aube du 4 août, car on considérait comme tout à fait favorables les informations parvenues des observatoires maritimes et terrestres. Sur ces entrefaites, on a signalé de Valencia (Irlande), base d'arrivée de l'étape Atlantique, des brouillards bas, empêchant tout amérissage et l'on a affirmé que ces brouillards persisteraient pendant quelques jours encore au crépuscule, heure d'arrivée des hydravions.

Dans ces conditions, la limite utile pour le retour par la route du nord, route qui exige 14 heures de pleine lumière, ayant été atteinte, le commandement de l'escadre, suivant le programme établi d'avance, a donné l'ordre aux centres météorologiques flottants de déplacer leurs services sur la route Açores-Lisbonne.

On prévoit que le 9 août l'organisation de cette route sera complétée et que la traversée pourra s'effectuer à partir du 10 août.

LES ASCENSIONS dans la stratosphère

L'Américain Settle se serait envolé hier soir

On mande de Chicago, que l'officier de marine T. G. Settle a annoncé qu'il s'envolerait pour la stratosphère, à 23 h. (heure locale), l'aéronaute aurait l'intention de rester de 20 à 30 heures en l'air et d'atteindre l'altitude de 18.000 mètres, afin d'étudier les rayons cosmiques.

La tentative de Cosyns subit un retard imprévu

On annonce de Bruxelles que la troisième ascension dans la stratosphère, qu'on avait de bonnes raisons de croire imminente, subira un retard imprévu. Hier matin, au cours d'une expérience de pression atmosphérique, M. Cosyns a constaté qu'une des portes de la nacelle avait cédé de quelques centimètres. Cette avarie nécessitera une réparation qui exigera quelques jours. Ce matin, le fonds national de recherches scientifiques pourra décider, après une conférence avec M. Cosyns et les constructeurs de la date approximative à laquelle pourra avoir lieu l'ascension.

M. PIERRE COT, AVIATEUR

M. Pierre Cot, ministre de l'Air, a assisté sur son appareil à toutes les phases des tentatives d'attaque du parti ennemi, hier, de deux heures à dix heures du matin, suivi de plusieurs personnalités militaires de son département et des ministères de la Guerre et de la Marine. Il a survolé la base d'aviation d'Hyères et du centre aéronautique de Cuers-Pierrefeu. Il est ensuite retourné sur Toulon et a atterri à midi à Saint-Mandrier.

Le fou tueur d'enfants

Nous avons dit que dans le quartier Saint-André, à AIX-EN PROVENCE, un dément Camille BOSSI, âgé de 27 ans, s'amusant avec deux enfants Aimée et Roger BLANC, âgés respectivement de 11 et 4 ans, tua à coups de hache ses deux petits compagnons de jeu.

Notre photo montre le fou tueur d'enfants, Camille BOSSI.

Les funérailles de M. Paul Foucaut Conseiller général, Maire de Sin-le-Noble

La ville de Sin-le-Noble a fait hier, vendredi, d'imposantes funérailles à son maire, M. Paul Foucaut, décédé mardi dernier, dans sa 57e année.

En ces cinq heures que dura la cérémonie funèbre, ce ne fut parmi l'innombrable assistance qu'un immense regret qui s'éleva, de la disparition de cet homme si simple et si accueillant à tous et qui consacra toute sa vie non seulement à sa petite cité, mais encore à la grande œuvre de coopération dont il fut l'intelligent animateur.

En 1901, Paul Foucaut, qui dès l'âge de 18 ans avait commencé de s'occuper de politique et se montrait un fervent syndicaliste, fondait sa première coopérative à Sin-le-Noble. Elle comptait alors une trentaine de membres. Trente deux ans plus tard, « l'Union des Coopérateurs », dont il fut jusqu'à sa mort l'administrateur zélé et fervent en rassemblait plus de 30.000.

Et ce formidable développement ne fut réalisé que grâce à l'énergie, au travail et au dévouement de Paul Foucaut.

Le chiffre d'affaires de cette entreprise considérable atteint aujourd'hui soixante millions de francs.

La très puissante et très moderne boulangerie coopérative de Flines-les-Raches est également son œuvre.

Aussi Paul Foucaut avait-il une place importante dans le mouvement coopératif. Il était membre du Conseil régional des Coopératives du Nord et du Pas-de-Calais ; du Conseil Central des Coopératives de France ; du Comité administratif des Magasins de gros des Coopératives de France ; de la Banque des Coopératives ; administrateur délégué des Moulins Coopératifs du Nord et du Pas-de-Calais.

Dans le domaine politique, Paul Foucaut, qui appartenait au parti socialiste (S.F.I.O), fut élu conseiller municipal de Sin-le-Noble en 1912.

Le 10 décembre 1919, il était nommé maire et quatre jour plus tard conseiller général.

On sait quelle fut, à l'assemblée départementale, son activité. Avec bonhomie mais avec fermeté, il savait défendre l'idéal qu'il poursuivait.

Son œuvre municipale a été des plus édifiantes.

Avec un esprit de décision qui le caractérisait, il réalisa, à Sin-le-Noble, de grands travaux concernant la voierie, les écoles, les bains-douches, l'extension du réseau électrique, égouts, gaz, eau potable. C'est encore lui qui reconstitua les sociétés locales de musique, de sapeurs-pompiers, de gymnastique ; qui dota le personnel municipal d'un statut et d'un régime de retraites.

Par ailleurs, les maraîchers de Sin n'eurent pas de meilleur défenseur. Peu de temps avant qu'il ne tomba malade, Paul Foucaut avait encore fait de nombreuses démarches pour que l'on vint au secours des cultures potagères mises en péril par les affaisements miniers.

Telles sont en résumé les phases de sa vie si laborieuse, si active et si dévouée que tous, en ces heures poignantes, se rappelèrent et qu'évoquèrent en finale les discours

La levée du corps

Le rendez-vous avait été fixé au siège central de l'Union des Coopérateurs, rue de la Gare, à Sin-le-Noble.

Il n'était pas 14 h. 30, que déjà la foule commençait d'arriver. Et, de minutes en minutes, cette foule ne cessa de s'accroître pendant deux heures d'horloge.

Dans le vaste garage de l'Union, transformé en chambre funèbre, tout tendu de draperies noires et semé de fleurs, ce fut un défilé constant devant le cercueil du défunt.

Puis, avant que le cortège se forma, dans l'immense cour chauffée à blanc par un soleil ardent, M. Quintin, secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Confédérés de Douai, prononça une allocution au nom des Coopératives.

Après ce premier hommage, le cercueil prit place dans le char funèbre et le cortège, infiniment long, s'étire sur la route éclatante.

D'abord en tête, le drapeau de l'Union flanqué de quatre administrateurs ; puis les enfants des écoles ; la société de gymnastique ; la Musique municipale ; un bouquet de quinze drapeaux des organisations ouvrières ; les délégations des sociétés locales ; les Sapeurs-pompiers ; le Conseil municipal de Sin ; près d'une centaine de drapeaux des sections coopératives ; quatre-vingt couronnes et gerbes de fleurs ; le drapeau de la Pensée Libre ; le char funèbre ; derrière lequel un appariteur portait l'écharpe du maire défunt ; la famille ; le conseil d'administration de l'Union ; le conseil central coopératif ; les membres du Conseil général, et enfin la foule anonyme au nombre impressionnant.

Les personnalités

Parmi les personnalités on notait MM. Demesmay, sénateur ; Lebas, député-maire de Roubaix ; Couteaux, député-maire de Saint-Amand ; Inghels, député-maire de Tourcoing ; [illegible], député-maire de [illegible] ; Delsart, député-maire de Nomain ; Lacourt, député ; Lefebvre, ancien député, maire de Denain ; Le Glay, Davaine, Debève, Rossi, Delonnoy, Irénée, Carlier, Demolon, Leriche, Legay, Rachlet, conseillers généraux ; Desrousseaux, chef de division honoraire à la Préfecture, secrétaire du Conseil général.

MM. Charles Goniaux, ancien député, conseiller général ; Butterlin, sous-préfet ; Wannequin et Delfolie, conseillers d'arrondissement ; docteur Vieilledent, inspecteur départemental sanitaire ; Leclercq, conseiller général du Pas-de-Calais ; Camier et Proust, adjoint au maire de Douai ; Rousé, Duquenne, Tison, Lanselle, Lesaffre, Martin, Sauthieux, Boudois, Quillet, conseillers municipaux de Douai ; Verdavaine, ancien conseiller général ; Le Gay, président du Syndicat des Mineurs du Nord ; Follin, procureur de la République ; Poisson, secrétaire général de la Fédération des Coopératives de France ; Lévy, administrateur de la Banque des Coopératives ; Cleuet, des Magasins de gros ; Derasse ; Deschamps, de la Perception de Sin ; Lamarche, Choquet, Daudois, Danglot, Dupuis, Taillemaire, Souillart, Descamps, de la « Prévoyance Sociale » ; Rogé, secrétaire du Comité des fêtes de Douai ; etc..., etc...

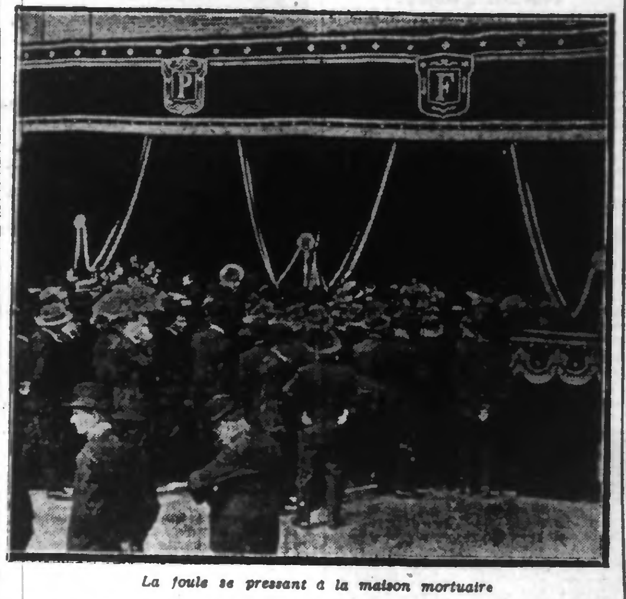

La foule se pressant à la maison mortuaire

Le cortège au rythme lent des marches funèbres arriva près de la mairie, sur la vaste place où une tribune drapée de noir avait été élevée.

En un clin d'œil la place fut noire de monde. Et la foule recueillie, encadrant le char funèbre, entendit de quatre orateurs les éloges ultimes et si mérités de M. Paul Foucaut, maire de Sin-le-Noble, conseiller général du Nord, directeur administrateur de l'Union des Coopérateurs du Douaisis.

Ce fut d'abord M. Charles Goniaux qui prononça le premier discours au nom des amis du regretté défunt ; après lui, M. Lebas, au nom du parti socialiste et du Conseil général ; puis M. Lebrun, maire-adjoint de Sin-le-Noble, au nom de la municipalité et des sociétés locales ; enfin M. Poisson au nom de la Fédération des Coopératives de France.

Et la foule attentive, recueillie, émue ne se lassa point d'entendre les discours qui rappelèrent l'œuvre féconde de M. Paul Foucaut et apportèrent au disparu regretté l'hommage dernier qui lui était dû

La cérémonie était terminée. Le char funèbre se dirigea vers le cimetière communal.

LA CHORALE MUNICIPALE DE LILLE SE FERA ENTENDRE DIMANCHE A MALO-LES-BAINS

LE PROGRAMME DES CONCERTS

Nous avons annoncé que la Chorale Municipale se rendra dimanche à Malo-les-Bains

Nous sommes aujourd'hui en mesure de donner le programme des concerts qui seront exécutés par cette brillante phalange musicale

1° Place Turenne, de 12 h. 15 à 13 h. 15 : 1. Humanité, G. Fiever ; 2. Sérénade d'Hiver, Saints-Saëns ; 3. Le Temps, Dysbourg ; 4. Nos Compagnes, Maréchal ; 5. Espana, Chabrier.

2° Au Casino, de 13 h. 30 à 14 h. 15 : 1 Humanité, G. Fiever ; 2 Sérénade d'Hiver, Saint-Saëns ; 3. Choral des Flandres, Casadessus ; 4. Vivat Flamand, F. Boissière.

LES FÊTES DE LA RENAISSANCE D'YPRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'antique beffroi fut, dès l'époque de sa construction, divisé en trois étages formant chacun une grande chambre. La première était réservée au trésor, archives et documents précieux ; le deuxième étage constituait un des arsenaux de la commune. De la chambre supérieure on sonnait les cloches et un étroit escalier conduisait à une espèce de corps de garde d'où veillaient les guetteurs pour signaler l'approche de l'ennemi, les incendies ou autres sinistres. On trouvait aussi un obscur réduit établi au deuxième étage dans l'angle nord-ouest de la chambre et qui servait de cachot pour les prisonniers politiques.

En 1330, on mit sur le beffroi un dragon, cet animal fabuleux qui gardait le jardin des Hespérides et la Toison d'Or et veillait ainsi symboliquement sur la cité. On y ajouta huit aigles de cuivre, puis dans la suite des siècles un carillon, une horloge monumentale.

Le nouveau beffroi

Toutes ces merveilles ont été détruites lors d'une série de bombardements qui commencèrent le 22 novembre 1914, des hauteurs de Wuytschaete, et ne devaient cesser pendant quatre années.

Fort heureusement, M. l'ingénieur Coomans, architecte honoraire de la ville, qui se trouvait dans la ville à la première arrivée des Allemands, le 7 octobre, a pu sauver les plans de la construction. Le nouveau beffroi est donc une copie authentique.

En 1920, on établit un vaste échafaudage pour protéger les ruines. Il fallut plusieurs années et des quantités considérables de béton pour renforcer les anciennes fondations, ainsi que pour préparer les matériaux nécessaires à la reconstruction d'un édifice aussi imposant.

On avait retrouvé dans les décombres le dragon doré qui était criblé d'éclats et de balles et on avait pensé le conserver comme relique au musée de la ville, mais la majorité de la population fut d'avis de le restaurer et de le remettre en place. C'est ce qui fut fait au cours d'une cérémonie, le 1er juillet dernier.

Selon le jeu des crédits, on va poursuivre maintenant l'installation de l'horloge et on refera dans le campanile l'un des deux carillons. Tout sera achevé au cours de l'an prochain.

Reconstruira-t-on par la suite les Halles ? Les avis restaient jusqu'à maintenant partagés. D'aucuns voulaient, en laissant les ruines en état, évoquer de façon frappante les horreurs de la guerre. D'autres, en plus grand nombre, — et la commission des monuments semble s'être ralliée à leur avis, — veulent refaire ce que le fer et le feu ont détruit. On garde donc l'espoir de revoir un jour prochain se profiler sur le ciel gris de Flandre la silhouette élégante et finement découpée des antiques Halles aux draps.

Le « Tuintag »

En attendant ce beau jour, la population d'Ypres entre ce soir en liesse. Elle va, au cours d'une double cérémonie qui se déroulera dans la journée de dimanche : l'une religieuse et l'autre officielle, dédier le nouveau beffroi à Notre-Dame de Tuine, Notre-Dame des Halles, dont la statuette a toujours occupé la place d'honneur au fronton du monument.

Les cloches sonnero... joyeusement dès ce soir et, à 20 h. 15, les Trompettes thébaines annonceront du haut du beffroi les grandes festivités du jubilé.

La traditionnelle procession de Tuintag, splendidement réorganisée à l'occasion du 550e anniversaire, attirera à Ypres la foule des grandes journées et de nombreux touristes amateurs des spectacles pittoresques et relevés : couleur ne manqueront pas un coup d'œil dont on a tout préparé pour qu'il soit imposant et superbe.

R. BOULY.

LORD HAILSHAM DANS NOTRE RÉGION

Lord Hailsham, ministre de la Guerre britannique, accompagné de lady Hailsham et de plusieurs personnalités, a quitté Londres hier matin pour la France et la Belgique, où il visite les cimetières militaires britanniques.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 5 août 1933. — Soleil : lever, 4 h. 20 ; coucher, 19 h. 22. — Lune : lever, 19 h. 30 ; coucher, 3 h. 31. Aujourd'hui : saint Abel. — Demain : Trans. N.-S.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 août 1933, à 18 h. : baromètre : 767 mm. 2 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 1 mm 5 ; thermomètre fronde, 25°1 ; minima, 15°0 ; maxima, 27°2 ; état hygrométrique : 67 ; hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : néant ; direction du vent : est ; force : modérée ; direction des nuages : nord-est ; état du ciel : très peu nuageux ; temps probable pour aujourd'hui : chaud, assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Beau temps, ciel un peu brumeux le matin, devenant ensuite clair ou un quart couvert ; vent faible du secteur Est ; maximum en hausse sur la veille.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR. — Dans la dernière promotion du ministère de la Marine marchande, nous relevons le nom de M. Fernand Leroy, préfet du Morbihan, ancien sous-préfet d'Avesnes et ancien secrétaire général du Nord, qui est promu officier de la Légion d'honneur.

Nous prions M. Fernand Leroy de trouver ici l'expression de nos vives et bien sincères félicitations.

L'Association des Photographes du Nord de la France à Arras

Lors de leur promenade en Artois, les membres de l'Association des Photographes du Nord de la France ont visité le superbe Hôtel de Ville d'Arras. En voici un groupe entourant M. René MÉRIAUX, d'Arras, vice-président de l'Association. (Photo Léturgez, à Arras).

La cruelle vengeance d'un amoureux éconduit à Feignies

Charles Flamcourt a été condamné à trois ans de prison

Nous avons relaté dans les moindres détails, l'horrible scène qui se déroula dans la nuit du 8 juillet, dans le bois des Lanières, à La Longueville.

L'inculpé Charles Flamcourt, 30 ans, de Maubeuge, travaillait à l'usine de faïence et de produits réfractaires de Feignies. Il y avait fait la connaissance de Mlle Gabrielle Père, 19 ans, de nationalité belge, demeurant à Bouverie (Belgique). Une idylle s'ébaucha entre les deux jeunes gens.

Au mois d'avril, la jeune fille apprit que son ami avait d'une précédente liaison, deux enfants naturels, qu'il avait reconnus et élevés. Cette raison l'incita à rompre

D'autre part, elle s'était aperçue que son ami était brutal.

Flamcourt était désespéré d'être abandonné par son amie. Il voulait avoir un dernier entretien. Georgette Père s'y refusait toujours, mais néanmoins, le samedi 8 juillet, elle consentit à ce que lui demandait son ami.

Quittant l'usine vers 17 heures, elle aperçut Flamcourt qui l'attendait. Elle se refusait encore à avoir un entretien, mais devant l'insistance de Flamcourt, elle accepta.

Ils s'éloignèrent dans le bois, du côté de Gognies-Chaussées. Chemin faisant, il la supplia de ne pas le repousser. Elle lui fit remarquer qu'il n'avait plus rien à espérer d'elle.

Alors qu'ils étaient sous bois, dans le sentier qui mène à l'usine de la Lanière, au lieu dit « Le Coron d'Amour », Flamcourt lui porta plusieurs coups de poing sur la figure. La jeune fille tomba évanouie. Son ami aurait alors tenté de l'étrangler, puis prenant une lame de rasoir, il lui balafra les deux joues et le nez en croix, élargissant ensuite les plaies pour y verser un produit colorant servant au tatouage. Son forfait accompli, Flamcourt, qui avait en poche des bandelettes, lui fit des pansements. C'est dans cet état qu'elle rentra chez ses parents pour leur conter la malheureuse aventure qui lui était arrivée. Le docteur qui lui prodigua ses soins, dut lui mettre 29 agrafes. Elle restera défigurée toute sa vie.

Flamcourt, pour accomplir cet acte de sauvagerie, avait agi froidement, prenant son temps et tirant sur les chairs pour mieux les tailladèr.

Lorsque la jeune fille eut repris ses sens, il alla chercher un litre de bière, puis après avoir bu et au moment de quitter son amie, il lui dit : « Tu ne m'en veux pas ? »

— Si, jusqu'à la mort, je te hais.

Il fit mine de s'éloigner, puis se retournant vers la jeune fille, il lui dit : « Tu ne m'oublieras pas de sitôt ».

Il fut arrêté quelques jours après. Il nia, puis finit par avouer devant l'évidence même

A l'audience, Charles Flamcourt est au banc des inculpés, avec d'autres. Il ne paraît nullement émotionné.

Sa victime, dont les marques resteront apparente, se blottit contre son père pour être moins aperçue. Tous les regards de pitié vont vers elle.

L'accusé met son acte horrible sur le compte du désespoir et déclare le regretter

Après plaidoirie du Procureur, qui réclame une peine sévère et plaidoirie de Me Mossay, le Tribunal condamne Flamcourt à trois ans de prison.

LE SUICIDE SIGNALÉ HIER A LILLE AVAIT ÉTÉ SIMULÉ

Nous signalions hier la trouvaille inquiétante faite par un menuisier de Lambersart, d'un manteau de dame contenant deux lettres et abandonné sur la berge du canal de la Deûle, à 150 mètres du Pont de la Barre, à Lille.

L'une des lettres priait la personne qui trouverait le manteau de le remettre à la mère de la désespérée probable. L'autre était adressée à M. Edmond Linconnu, café « Aux Rentrées », place Déliot, et signifiait l'intention d'un suicide.

L'enquête ouverte par le commissaire de police du cinquième arrondissement révéla que la noyée, ou supposée telle, était la jeune épouse, âgée de 19 ans, de M. Linconnu. Elle avait quitté le domicile conjugal depuis la veille.

De vaines recherches furent effectuées dans la Deûle, pendant la journée de jeudi.

Les chercheurs auraient pu poursuivre longtemps leurs investigations dans l'eau noire du canal. La jeune Mme Linconnu, qui se porte comme un charme, avait simplement cédé à une fantaisie au moins bizarre. Elle n'avait pensé à se supprimer que dans l'idée de ses amis et connaissances. La « désespérée » a d'ailleurs jugé elle-même que la plaisanterie était de mauvais goût, ou tout au moins qu'elle avait assez duré, et dans la soirée de jeudi, elle est allée se jeter... dans les bras de son époux.

L'ÉTAT DE LA VICTIME DE LA SCÈNE DE SAUVAGERIE DE FLERS EST STATIONNAIRE

Nous avons relaté, en détails, dans notre édition d'hier, la scène de sauvagerie qui mit en émoi la calme population de Flers.

Au cours d'une crise de folie furieuse, provoquée par l'ivresse, un sujet belge, Rémy Dekoker, 27 ans, journalier, domicilié 27, rue Jean Jaurès, tenta de tuer sa fillette prénommée Simone, âgée de 9 ans, en la précipitant par la fenêtre du premier étage de son habitation.

Grièvement blessée, la malheureuse enfant dut être transportée de toute urgence à l'Hôpital « La Fraternité », à Roubaix. Hier, nous avons fait prendre des nouvelles de la petite victime. On nous déclara que son état restait stationnaire avec une légère amélioration, toutefois.

A PROPOS DES COOPÉRATIVES DE RECONSTRUCTION

UNE QUESTION DE M. BELTRÉMIEUX DÉPUTÉ DU PAS-DE-CALAIS AU SUJET DE LA SOLIDARITÉ DES ADHÉRENTS

M. Gaston Beltrémieux, député du Pas-de-Calais, concernant les coopératives de reconstruction, a demandé à M. le ministre des Travaux publics s'il existe un lien de solidarité entre tous les sinistrés d'une même coopérative ; ou, pour mieux préciser, si les déchets provenant d'emprunts ou consécutifs au paiement des dommages de guerre en O.D.N. sont à la charge exclusive du sinistré intéressé ou s'ils doivent être répartis entre tous les adhérents de la coopérative ; ajoute : a) que cette dernière hypothèse semble la plus judicieuse, étant donné que tous les sinistrés d'un même groupement ne pouvaient obtenir, en même temps, la reconstruction de leurs immeubles dont le tour était établi, dans bien des cas, suivant les préférences personnelles des membres du Conseil d'administration ; b) que si cette façon de voir n'était pas admise, elle aurait le grave inconvénient de créer deux catégories de sinistrés dans une même coopérative poursuivant le même but.

Voici à ce sujet la réponse du ministre des Travaux publics :

« Aux termes de l'article 9 de la loi du 30 mars 1923 et de l'article 212 de la loi du 13 juillet 1925, toute société coopérative de reconstruction a la faculté de répartir entre ses membres, sous réserve d'obtenir leur consentement préalable, les frais résultant d'opérations d'emprunts ou les pertes subies dans la négociation d'obligations de la défense nationale. La lettre collective n° 662 du 6 août 1924 et la lettre circulaire n° 1199 du 12 août 1925, relatives à l'application de ces dispositions légales, ont fait ressortir que la participation de tous les adhérents aux charges susvisées constituerait un acte de solidarité hautement recommandable. Mais ces instructions ont nettement spécifié qu'il ne saurait être question d'imposer cette participation et que les coopératives devraient obtenir l'accord individuel des intéressés.

LE CONGRÈS DES CARILLONS DE FRANCE S'OUVRE AUJOURD'HUI A BOURBOURG

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Association Régionale « Het Vlaamsch Verbond van Frankrij » (Union des Cercles Flamands de France), présidée par M. Justin Blanckaert, organise à Bourbourg, les 5 et 6 août, de concert avec la Municipalité, le Xe Congrès Flamand de France, dont le programme d'études et de manifestations artistiques est consacré à une forme d'art si en honneur dans notre Flandre : le Carillon.

Voici le programme des fêtes d'aujourd'hui :

A 17 h. 30, réception des Carillonneurs à l'Hôtel de Ville de Bourbourg.

A 18 heures, audition de bienvenue au Carillon par MM. Margant, carillonneur de la Ville de Bourbourg et Lenfant, carillonneur de Rouen.

A 21 heures, grand concert de Carillon avec le concours de M. Van Geyseghem, professeur à l'Ecole Carillon de Malines.

L'HORRIBLE DRAME DES DUNES D'OSTENDE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Tulpin, commissaire à Ostende-Mariakerque, fut aussitôt prévenu et vint faire les premières constatations.

Enterrée vivante...

Le parquet de Bruges, MM. Delakethule, procureur du roi, et Vanhey, juge d'instruction, étaient l'après-midi même sur les lieux, accompagnés de deux médecins-légistes.

L'identification de la victime avait été rapidement faite et le corps, transporté à la morgue, fut autopsié. Les praticiens conclurent à une mort causée par l'asphyxie.

Les constatations faites sur le lieu même ne laissaient aucun doute sur les circonstances du drame. La position du corps dans le trou de sable, une main devant la bouche, l'autre ligie contre le front en geste de défense suprême, témoignait bien que la victime a été étouffée avec ses vêtements puis recouverte hâtivement d'une masse de sable suffisante pour l'empêcher de se dégager. Aucune trace de lutte, les vêtements intacts. On n'a pas retrouvé la sacoche, ni le chapeau de la victime. Une bague qu'elle portait habituellement à la main droite a été enlevée.

L'enquête

Ainsi que nous le disons plus haut, elle s'est aussitôt orientée vers l'ami de la couturière, Wyffels, et son compagnon du soir de la disparition, qui ne firent aucune difficulté pour reconnaître qu'ils avaient passé une partie de la soirée en compagnie de Mlle Schsin, mais ne l'avaient plus revue au sortir du « California ».

Ces explications ont été minutieusement vérifiées. Un témoin dit avoir vu Wyffels en discussion très vive avec son amie ; un autre avoir vu les deux jeunes gens poursuivre la jeune fille derrière le « Café des Grottes », distant d'une centaine de mètres du lieu du drame.

Wyffels et Vandebockerie ont été arrêtés et écroués à la prison de Bruges. Dans l'ensemble, les commentaires leur sont plutôt favorables et on les croit incapables d'un aussi odieux forfait.

L'inhumation de Mlle Schsin a eu lieu hier matin, devant une nombreuse assistance.

R. B.

LES ÉTRANGERS PAIENT « NOTRE » BLÉ 3 FOIS MOINS CHER QUE NOUS

Le « Bulletin Municipal » de la Ville de Paris publie l'information suivante :

« M. Georges Lebecq, conseiller municipal, signale au préfet de la Seine que, depuis quelques jours, il a été vendu de 140.000 à 150.000 quintaux de blé français pour l'exportation. Ces blés ont été payés par les acheteurs étrangers 41 fr. caf Rotterdam, 45 fr. caf Londres, 45 fr. rendu frontière suisse. Ces prix sont possibles, grâce à une prime de 80 fr. qui sera versée à l'exportateur par le gouvernement français et qui sera payée en fin de compte par les contribuables français.

» Il en résulte que les consommateurs hollandais, anglais, suisses et peut-être allemands mangeront du pain fabriqué avec du blé recolté en France, qu'ils auront payé de 41 à 45 fr. le quintal rendu chez eux. Au même moment, le consommateur contribuable français mangera du pain fabriqué avec du blé français payé sur la base de 119 fr. rendu Paris. L'écart sera de 74 fr. par quintal, à l'avantage des étrangers, pour du grain poussé sur la terre de France.

» Que les consommateurs français payent le pain un prix élevé pour aider la culture française est chose admissible ; mais que les contribuables français payent pour que les consommateurs anglais, hollandais, suisses, allemands, etc., mangent du pain bon marché est un défi.

» M. Georges Lebecq demande au préfet de la Seine d'intervenir auprès du gouvernement pour que cesse cette inégalité dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est choquante. Il lui demande, en outre, quelles mesures il envisage pour que le consommateur français soit aussi favorisé que le consommateur berlinois, par exemple, et pour que le contribuable français ne paye pas trop les frais d'une politique de pain cher en France et de pain à vil prix hors de France. »

Par contre les Belges nous vendront leur blé 2 fois plus cher que chez nous

De son côté, le « Bulletin des Halles » publie la note suivante :

« D'après une loi française du XIIIe ou du XIVe siècle, certains cultivateurs belges ont le droit de vendre en France, sans acquitter de droits d'entrée, le blé qu'ils récoltent en Belgique, à condition que ce blé soit rentré non battu, c'est-à-dire en gerbes. Le battage s'effectue sur la place du village français le plus près de la frontière, sous l'œil vigilant de la douane française.

» Cette année, les cultivateurs belges vont vendre le blé récolté en Belgique, **francs français 115**, — c'est-à-dire 162 fr. belges, alors qu'il est taxé, chez eux, francs belges 85, — soit un superbénéfice de 77 francs belges.

FEUILLETON DU 5 AOUT 1933. — N. 7

FORBANS D'AMOUR

par Maurice LANDAY

Résumé des précédents feuilletons

Victor Chambret et Charles Widorsky sont deux danseurs mondains de Montmartre. Chaque dimanche ils viennent à Lagny pour se distraire. Victor essaie de séduire la jolie Odette, fille d'un riche fermier, François Chagot. Ce dernier signifie brutalement au jeune homme de cesser ses assiduités auprès de sa fille. Sur ces entrefaites, Chagot embauche un chemineau qui vient d'arriver dans le pays. Widorsky conseille à Chambret de renoncer à Odette.

Le chemineau rencontre Victor et lui ordonne de ne plus songer à la jeune fille. Victor refuse, mais l'homme doué d'une force herculéenne lui inflige une correction sévère. Maîtrisé, Chambret écrit à Odette qu'elle ne doit plus penser à lui. De son côté, Chagot interdit à sa fille de sortir de la ferme ; mais, la nuit, Odette se sauve, prend le train et se rend à Paris pour retrouver son amoureux.

L'ami de Victor Chambret, Charles Widorsky, danseur mondain, est fiancé avec une authentique mais quinquagénaire comtesse, Mme de Saint-Thibaud, qui est folle de lui

A l'école où fréquentait Victor, presque toutes les classes, dont la sienne, avaient été fermées. Victor s'en était réjoui plus que tout autre et la rue, avec toutes ses embûches, tous ses pièges, devint son domaine.

En 1916, c'est-à-dire à onze ans, il avait cassé sa tirelire et, avec ses économies, s'était établi marchand de journaux du soir. Il tenait ses assises devant la brasserie Wepler. Sa petite amie, Titine Massard, la fille d'une marchande de mouron de l'avenue de Saint-Ouen, pliait les journaux, comptait et rendait les invendus, gardait la caisse et jouait son rôle très sérieusement depuis le jour où Victor lui avait donné de son pied dans le bas des reins pour lui apprendre à ne pas blaguer avec les copains pendant les heures de travail.

En 1918, Titine avait tenté de se suicider lorsqu'elle avait eu les preuves écrites que Victor la trompait avec c'te « grosse saucisse » de Juliette, une autre petite voisine qui comptait à peine quatorze ans.

Ce petit drame avait posé Victor dans le quartier et les filles le désignaient gravement, les yeux pleins d'envie, en disant :

— C'est pour celui-là que Titine a voulu se tuer...

A dix-sept ans très bien de sa personne, et toujours tiré à quatre épingles, Victor s'était mis à fréquenter le bal du Moulin de la Galette. C'était là qu'il avait fait la connaissance de Widorsky.

Widorsky, à cette époque-là, donnait, costumé en cosaque du Don, des séances de danses de caractère au Cabaret Ukrainien, une boîte de la rue Fontaine. Le Russe s'était tout de suite pris de sympathie pour Victor auquel il avait donné quelques leçons de danse et de maintien et surtout des conseils de métier. Il avait fini par l'encourager à exercer la profession de danseur mondain dans un des nombreux établissements de nuit qui, presque chaque semaine, se créaient à Montmartre.

Victor avait accepté d'enthousiasme.

Doué d'un don d'assimilation tout à fait exceptionnel, il avait vite copié les allures, le port de tête, les façons d'être et de faire de Widorsky dont il ne devait être jamais qu'un pâle calque. Il lui copia, pour égaler son maître, cette distinction native, ce laisser-aller plein d'agréable désinvolture qui, au *Grelot d'Or* où il venait d'être engagé, faisait l'énorme succès de l'énigmatique Russe.

Quand Widorsky, sanglé dans son smoking, monocle à l'œil, mains baguées, faisait son habituelle et sensationnelle entrée dans le salon principal du *Grelot d'Or*, un murmure flatteur et admiratif s'élevait autour de lui :

— Le voilà !... Le voilà !...

L'orchestre avait ordre de s'arrêter quelques secondes. Widorsky marchait, sous les regards de ces femmes de nouveaux riches en mal de sensations neuves, ou de ces filles subjuguées par sa prestance, en véritable conquérant quelque peu dédaigneux des enthousiasmes spontanés dont il était l'objet.

Victor, qu'il avait présenté comme son meilleur élève, venait là tous les soirs et, en extase, regardait son maître évoluer au milieu de cette foule bizarre. Son premier fox-trott accordé, Widorsky se retirait discrètement. Le gérant, avec des airs compassés, faisait alors savoir au milieu d'un presque religieux silence :

— Cette nuit, le maître Widorsky n'accordera que dix tangos.

A cette annonce, les gorges féminines palpitaient d'émotion perverse. Un tour de tango dans les bras de Widorsky coûtait au minimum dix louis.

Lorsque Widorsky avait quitté le *Grelot d'Or* pour entrer, comme premier danseur, au *Cosmopolitan-Dancing*, il avait laissé sa place et sa clientèle à Victor qu'il avait alors affublé du pseudonyme de « Torwich ».

Widorsky avait donné quelques ultimes leçons de choses à son poulain.

Lorsque Victor avait inauguré son cours rue Henry-Monnier, Widorsky l'avait mis en garde contre certaines tentations

— Attention, Victor, les gosses de moins de dix-huit ans, jamais toucher !

— Bien sûr.

— Oui, tu dis bien sûr, mais tu n'en penses pas un mot... Je te connais. Tu ne sauras jamais travailler avec les femmes.

— Moi ?

— D'abord, tu as trop de maîtresses, ça crée de la concurrence autour de toi... Et puis au « Grelot d'Or », tu danses avec n'importe qui... Je le sais : on me l'a dit... Tu danses même avec des gigolos !

— Oh ! en fin de nuit...

— Tu as tort !

— Des poivrots que je balance pour la rigolade !...

— On ne rigole pas dans le travail, ou alors on est un gâche-métier... Il faut bien te mettre dans la tête que nous autres, nous n'avons même pas dix ans de très bons pour faire notre fortune. A trente-cinq ans un danseur mondain est fini Tu n'as plus que quelques années devant toi pour amasser de quoi t'affranchir et pouvoir monter une boîte de nuit... Méfie-toi... Et puis, qu'est-ce qu'on m'a dit encore : tu prêtes de l'argent aux femmes ?

— Oh ! des pauvres gosses qui sont dans la mouise...

— Qu'est-ce que ça peut te faire ? Une femme qui a vingt ans, qui est jolie et qui, à Montmartre, est dans la mouise, est une imbécile !

— Evidemment, toi tu es un homme du monde ! Tu es baron russe !... Alors, tu laisses tomber. Mais moi, vois-tu, sans le faire au sentiment, je me souviens de temps en temps que je suis de l'avenue de Saint-Ouen... Avenue de Saint-Ouen, on n'aime pas beaucoup « béqueter » du faisan quand on a des petits copains ou des petites copines qui claquent des molaires pour appeler le rosbeef aux pommes... Oh ! c'est pas qu'on soit meilleur que dans un autre quartier, mais c'est le genre... Faut pas m'en vouloir C'est de naissance...

Widorsky, une moue un peu méprisante aux commissures des lèvres, avait lentement haussé les épaules tandis que Victor poursuivait après une pause :

— Toi, tu vois grand !... T'es comme tous les Russes, t'as toujours dans le cœur un petit tsar qui sommeille. Moi, pas. Je ne suis pas gourmand. Fils d'un chauffeur de taxi et d'une blanchisseuse devenue fruitière et marchande de poisson je ne demande qu'à finir bistro au bord d'une humble rivière. Voilà mon rêve !... En attendant, je rigole à la santé de l'amour et des petits bénéfices de la profession... A part ça, si je te fais pitié, tu peux toujours me mettre dans une combine. Avec toi, je suis sûr de ne jamais rester sur mes « bouts de bois !... »

De ce jour-là, Widorsky s'était servi de Victor qu'il avait mis un peu à toutes les sauces et auquel il avait fait jouer bien des rôles plus ou moins dangereux

Widorsky n'était pas seulement un merveilleux danseur, c'était un véritable requin d'affaires.

A peine entré au « Cosmopolitan-Dancing », il avait compris tout ce que la clientèle féminine de cet établissement de haut luxe pouvait lui rapporter de profits.

***

A chaque arrêt, Odette s'était penchée à la portière pour lire le nom de la gare. Elle était toute vibrante d'impatience.

Enfin, ce fut Paris !

Elle sauta sur le quai bien avant que le train ne fût arrêté et courut vers la sortie. Une fois hors de la gare, elle dit, après avoir poussé un long soupir :

— Paris !... Enfin !...

Elle traversa la cour d'arrivée, arrêta un taxi :

— Au « Grelot d'or », je sais que c'est rue Pigalle, mais j'ignore le numéro.

Le chauffeur, un vieux bonhomme, bredouilla, gavroche :

— Montez, ma poulette, on va vous y conduire au « Grelot d'Or ».

Un quart d'heure après, le chauffeur tournait sur sa droite, le coin de la rue de Douai et venait stopper devant l'entrée du dancing.

Un groom se précipita ouvrit toute grande la portière et, la casquette à la main, aida Odette à descendre. Odette paya le chauffeur tout en questionnant le groom :

— Au premier, madame.

— Je voudrais lui parler. C'est urgent. Mais je ne voudrais pas lui parler devant tout le monde.

(A suivre)